

# CHAPITRE 4 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

44. Le concept d'organisation spatiale est illustré à la carte 5. Ce concept présente les grands principes de l'organisation actuelle et projetée des principales fonctions sur le territoire. Il identifie les principales composantes territoriales ayant un impact structurant sur l'aménagement du territoire et l'interrelation entre ces composantes. On y retrouve les grands pôles et leur hiérarchie, les liens de transport importants ainsi que les grands éléments structurants du territoire.

## I. Grands secteurs

45. En premier lieu, le territoire de la ville se divise en trois grands types de secteurs, soit :

- 1° les secteurs prioritaires d'urbanisation;
- 2° le territoire agricole;
- 3° le territoire rural.

46. Les secteurs prioritaires d'urbanisation représentent les grands regroupements de fonctions urbaines du territoire. C'est à cet endroit que la Ville entend orienter en priorité le développement, à la fois résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. Les trois secteurs prioritaires d'urbanisation identifiés au concept d'organisation spatiale sont d'envergure différente. Le secteur central est non seulement le plus grand des secteurs prioritaires d'urbanisation en terme de superficie, mais il est également celui présentant la plus grande concentration de pôles à rayonnement régionaux. C'est dans ce secteur que la Ville entend concentrer l'ensemble des activités urbaines à rayonnement régional. Le secteur prioritaire d'urbanisation de Pointe-du-Lac est de plus petite envergure et vise à accueillir du développement moins dense que le secteur central. Il serait souhaitable de conserver son caractère villageois qui lui confère son côté distinctif. On y retrouve un pôle local de services, n'étant pas voué à l'établissement de fonctions de nature régionale. Le secteur d'urbanisation de Saint-Louis-de-France est de petite envergure. Il n'est pas un secteur voué à accueillir du développement, mais est plutôt identifié à des fins de consolidation. On y retrouve un pôle villageois de services de petite envergure qui vise à desservir la population résidente.

47. Le territoire agricole correspond à la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. (RLRQ, chapitre P-41.1) Cet espace est dédié à la pratique d'activités agricoles et forestières. Représentant plus du tiers du territoire trifluvien, ce secteur a un rôle important à jouer dans le développement d'activités agricoles. La Ville souhaite y interdire l'établissement de fonctions urbaines et y promouvoir le renforcement du dynamisme de l'agriculture.

48. Le territoire rural équivaut à l'espace qui sépare les secteurs prioritaires d'urbanisation du territoire agricole. L'espace rural n'est pas jugé propice au développement de fonctions urbaines et la Ville prévoit conserver son caractère champêtre. Pour ce faire, la conservation des milieux naturels d'intérêt, l'agriculture à faibles impacts et les activités récréatives seront les usages à prioriser dans ce secteur.

## II. Pôles d'importance régionale

49. Le concept d'organisation spatiale identifie les grands pôles d'importance régionale. Ceux-ci présentent une concentration d'activités à rayonnement régional existantes ou projetées.

### § 1. CENTRE-VILLE

50. À la fois cœur historique du développement et pôle d'affaires d'envergure régionale, le centre-ville est un des principaux pôles à consolider et renforcer. Il s'agit d'un secteur multifonctionnel où l'on retrouve une concentration d'institutions d'envergure, de bureaux et de commerces en tout genre, en plus d'une fonction résidentielle urbaine. Le maintien d'une diversité commerciale et d'une mixité fonctionnelle au centre-ville ainsi que la protection du patrimoine urbain et historique seront au cœur des choix d'aménagement pour ce pôle.

Le centre-ville est le principal pôle d'affaires de Trois-Rivières et la Ville entend y encourager l'établissement de bureaux structurants. Par ailleurs, le centre-ville est également le lieu où se tiennent le plus d'événements à Trois-Rivières. Ces événements culturels et de loisirs contribuent à enrichir l'expérience urbaine du centre-ville. Ils appuient également une importante fonction de restaurants et bars sur la rue des Forges, qui est une des signatures du centre-ville. Le centre-ville est également un milieu de vie unique à Trois-Rivières, de par son caractère urbain, qui tient notamment à sa multifonctionnalité et son aménagement à l'échelle du piéton. Sa richesse historique et architecturale contribue également à son caractère distinctif.

### § 2. PÔLE INSTITUTIONNEL

51. Le pôle institutionnel, comme son nom l'indique, présente un regroupement d'institutions à rayonnement régional. On y retrouve notamment l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Centre hospitalier régional, plusieurs centres de recherche, le parc de l'Exposition ainsi que de nombreuses autres institutions d'éducation. La Ville souhaite favoriser l'implantation d'autres institutions d'envergure dans le pôle institutionnel et renforcer son rôle de carrefour du savoir. Le lien de complémentarité entre le pôle institutionnel et le centre-ville est à renforcer, puisque ces deux pôles présentent un important regroupement d'institutions et de services à caractère régional. Ils forment, avec une partie des premiers quartiers trifluviens, le noyau urbain central, dans lequel le schéma d'aménagement souhaite concentrer un certain nombre d'activités à

rayonnement régional. De plus, le noyau urbain central présente la plus forte densité résidentielle du territoire et est le secteur le plus propice pour une amélioration de la desserte en transport en commun. Tous ces éléments font en sorte de souligner l'importance du lien de complémentarité à maintenir et renforcer entre le pôle institutionnel et le centre-ville.

### § 3. PÔLES DE SERVICES

52. Le concept d'organisation spatiale identifie trois pôles de services d'échelles variables. Le pôle villageois de Saint-Louis-de-France présente un regroupement d'équipements sportifs, culturels et institutionnels locaux ainsi que des commerces et services de proximité. Il s'agit d'un pôle de petite envergure desservant la population résidente du secteur. Le pôle local de services de Pointe-du-Lac est d'envergure moyenne. On y retrouve des équipements, commerces et services à rayonnement local. Par ailleurs, il appuie le développement de milieux de vie distinctifs, dont le caractère villageois diffère de l'offre plus urbaine présente dans le secteur central. Un pôle de services à restructurer est identifié au cœur des premiers quartiers du secteur de Cap-de-la-Madeleine. La structure des artères commerciales existantes à cet endroit est en déclin et la Ville souhaite favoriser l'émergence d'un pôle urbain pour assurer une desserte en services et commerces aux résidents du secteur.

### § 4. PÔLES COMMERCIAUX RÉGIONAUX

53. On retrouve à Trois-Rivières trois grands pôles commerciaux régionaux et un quatrième est présentement en développement. Les pôles commerciaux représentent les grandes concentrations de commerces de vente au détail. On y retrouve les centres commerciaux et les magasins de grande surface desservant non seulement l'ensemble de la ville, mais également une clientèle provenant de l'extérieur du territoire. Une complémentarité est à établir entre l'ensemble des pôles commerciaux régionaux afin que ceux-ci soient dotés d'une identité propre qui évite qu'ils ne se retrouvent en trop forte compétition.

Une complémentarité devra aussi se développer entre le pôle commercial régional Vachon-Barkoff dans le secteur de Cap-de-la-Madeleine et le pôle de services à restructurer. Ce lien devrait s'établir aisément puisque le pôle de services des premiers quartiers de Cap-de-la-Madeleine vise avant tout à desservir la population locale en commerces et services de proximité et aura un caractère urbain alors que le pôle Vachon-Barkoff est constitué d'un centre commercial intérieur et de commerces de grande surface bénéficiant de la proximité de l'autoroute 40.

Une relation de complémentarité devrait également être établie entre le District 55 et le centre-ville. Dans cette optique, la planification qui a été faite de ce pôle commercial lui confèrera une identité propre, afin d'éviter qu'il n'entre en trop forte compétition avec le centre-ville. Cette

planification facilitera également son intégration avec les autres pôles commerciaux régionaux déjà présents sur le territoire.

## § 5. PÔLES INDUSTRIELS

54. Dix pôles industriels sont présents sur le territoire trifluvien. La plupart de ces pôles sont construits pratiquement en totalité et présentent donc peu d'opportunités de développement. Le pôle de l'aéroport et le pôle Carrefour 40-55 présentent toutefois beaucoup d'espaces vacants à développer. C'est spécifiquement à l'intérieur de ces deux secteurs qu'il est prévu d'orienter le développement de la fonction industrielle. Le pôle des Oblates est identifié comme pôle industriel différé puisque son développement est prévu au-delà de l'horizon du schéma d'aménagement et de développement révisé.

## § 6. CORRIDORS BLEUS PRIORITAIRES

55. Le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Maurice ont été identifiés comme corridors bleus prioritaires. La protection et la mise en valeur de ces cours d'eau font partie des préoccupations de l'administration municipale.

56. Le fleuve Saint-Laurent présente une importance, tant du point de vue écologique, que du point de vue du transport des marchandises et de la navigation de plaisance. Reliant les Grands Lacs à l'océan Atlantique, il s'agit d'un cours d'eau stratégique pour le transport maritime, mais aussi d'un milieu naturel riche en biodiversité. Dans la portion ouest du territoire, le fleuve s'élargit et forme l'un des trois lacs fluviaux qui parsèment son parcours : le lac Saint-Pierre. Désigné Réserve de la biosphère de l'UNESCO en 2000 et site Ramsar en 1998, le lac Saint-Pierre joue un rôle important sur le plan de la biodiversité. Relié à la voie maritime du Saint-Laurent et s'étendant de Berthierville à Trois-Rivières, le lac Saint-Pierre est un habitat exceptionnel pour de nombreuses espèces, dont certaines à statut précaire. Il s'agit de la plus grande plaine d'inondation en eau douce du Québec. Le lac Saint-Pierre contient 20 % de tous les marais du fleuve Saint-Laurent et 50 % de ses milieux humides, ce qui témoigne de son importance sur le plan écologique.

57. La rivière Saint-Maurice comporte plusieurs aspects intéressants. Elle est un symbole identitaire important de Trois-Rivières et de la Mauricie en plus d'être très prisée pour les loisirs nautiques. De plus, elle a une importance clé en matière d'approvisionnement en eau potable, puisque l'usine de filtration alimentant les secteurs de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Pointe-du-Lac s'y approvisionne. Par ailleurs, ce grand cours d'eau a une importance particulière quant à la biodiversité, puisqu'on y retrouve des frayères et une grande diversité d'espèces de poissons.

Figure 6. Rivière Saint-Maurice

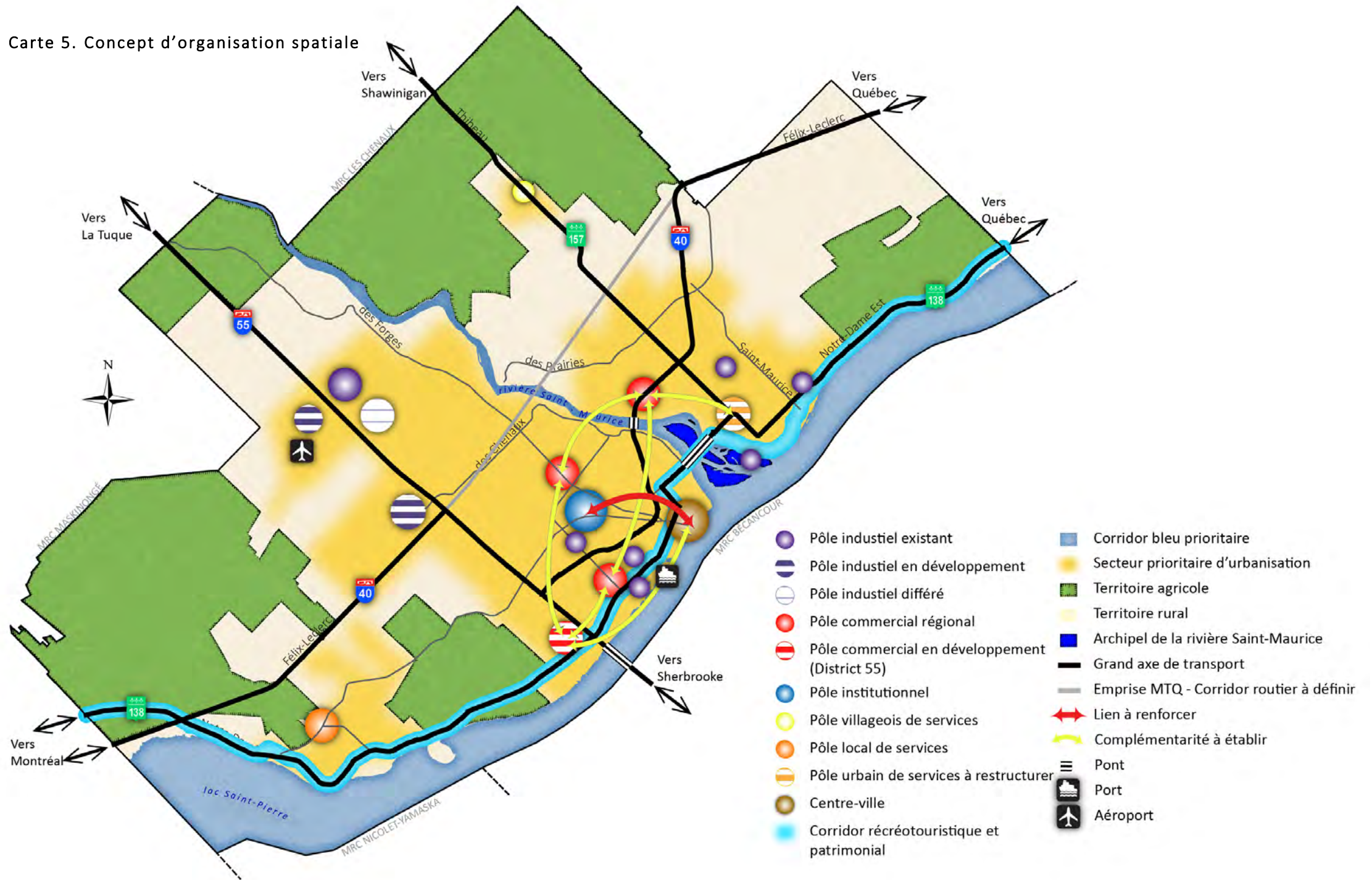


Photo : André Dionne

## III. Corridor récréotouristique et patrimonial du Chemin du Roy

Le Chemin du Roy est non seulement un axe de transport important, mais aussi un corridor récréotouristique et patrimonial. Il forme un parcours ponctué de nombreux paysages d'intérêt et de concentrations de bâtiments historiques. Il s'agit également d'une importante porte d'entrée de la ville. La Ville entend renforcer le rôle de corridor récréotouristique et patrimonial en y favorisant l'établissement de commerces touristiques et d'habitations de faible densité, sur les tronçons situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation central. De plus, la Ville souhaite maintenir la qualité des paysages de ce corridor ainsi que les percées visuelles sur le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent.

Carte 5. Concept d'organisation spatiale



## IV. Transport

59. Le concept d'organisation spatiale identifie les grands axes de transport régionaux, ceux-ci sont les autoroutes 40 et 55, la route 157 ainsi que le Chemin du Roy (route 138). Ces grands axes de transport relient le territoire au reste de la Mauricie et du Québec. Par ailleurs, c'est par ces grands axes que la circulation de transit traverse le territoire trifluvien.
60. Les grands axes de transport locaux sont également identifiés au concept d'organisation spatiale. Il s'agit des principales voies de circulation reliant entre eux les différents secteurs du territoire municipal.
61. Le port et l'aéroport sont également identifiés au concept d'organisation spatiale en tant qu'éléments structurants de transport.
62. L'emprise de l'éventuel prolongement de l'autoroute 40 est également identifiée au concept d'organisation spatiale en tant que corridor routier à définir. La Ville s'interroge quant à l'utilisation et la vocation future de ce corridor routier projeté. Le chapitre 10 portant sur l'organisation du transport traite plus amplement de cette question.

## V. Orientation et objectifs

63. Afin de mettre en œuvre le concept d'organisation spatiale, le schéma d'aménagement détermine une grande orientation appuyée par quatre objectifs.

### § 1. ORIENTATION 1 : CONCENTRER LES ACTIVITÉS URBAINES À RAYONNEMENT RÉGIONAL À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION CENTRAL

64. Le périmètre d'urbanisation central constitue la principale zone urbanisée de Trois-Rivières. C'est également dans celle-ci que réside la majorité des Trifluviens. La Ville entend donc y implanter les activités à rayonnement régional afin que celles-ci soient localisées à proximité du bassin de population le plus important. Cette approche contribuera à limiter les temps de déplacement et à consolider les secteurs existants.

L'orientation 1 est appuyée par quatre objectifs.

65. Objectif 1.1 : Poursuivre le développement des secteurs industriels périurbains en relation avec les grands équipements de transport et consolider les milieux industriels du territoire urbanisé.

Le périmètre d'urbanisation central comporte de nombreux espaces industriels localisés à proximité des grands axes de transport. La Ville entend poursuivre le développement de ces secteurs localisés en périphérie tout en continuant de consolider et de redévelopper les secteurs industriels situés dans les milieux construits. Pour y parvenir, le schéma d'aménagement prévoit d'attribuer ces pôles aux activités industrielles et commerciales lourdes, ce qui facilitera notamment la rentabilisation des investissements publics en matière d'infrastructures.

66. Objectif 1.2 : Consolider les trois pôles commerciaux régionaux existants.

Les pôles commerciaux régionaux existants sont le pôle des Forges (incluant le Centre Les Rivières), le pôle des Récollets (incluant le Carrefour Trois-Rivières-Ouest) et le pôle Vachon-Barkoff (incluant les Galeries du Cap). Ces trois pôles commerciaux sont d'envergure régionale et sont les plus grandes concentrations de commerces de vente au détail du territoire. Le schéma d'aménagement prévoit d'en favoriser la consolidation en y concentrant le développement des commerces régionaux.

67. Objectif 1.3 : Promouvoir le développement du District 55 en tant que nouveau pôle commercial structurant.

Un projet de développement d'un quatrième pôle commercial régional (le District 55) est en cours. La Ville souhaite poursuivre le développement de ce nouveau pôle afin de rentabiliser les investissements municipaux consentis. La Ville considère que ce développement permettra de bonifier l'offre commerciale présente sur le territoire et de réduire les fuites commerciales.

68. Objectif 1.4 : Renforcer le caractère structurant du pôle institutionnel en y maintenant les grandes institutions du savoir et de la santé et en y favorisant le développement d'activités complémentaires.

Le pôle institutionnel représente un lieu unique à Trois-Rivières. Véritable carrefour du savoir, on y retrouve notamment une université, le Centre hospitalier régional, et deux institutions d'enseignement collégial. La Ville souhaite poursuivre la consolidation du pôle institutionnel en y autorisant l'implantation d'autres grands équipements culturels et institutionnels régionaux.